



SECTEUR ASSOCIATIF SANITAIRE ET SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 16 septembre 2013

Nom du fichier : **ccn66_crendu_130916A**

Total page(s) : 4

Réf. : BL/MG

Objet : compte rendu commission nationale paritaire de négociation

Compte rendu Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN 66 du 11 septembre 2013

Représentaient la CFDT : Loïc Prévost, Francis La Régina,

Présidence assurée par la FEGAPEI

Ordre du jour :

1. Validation du relevé de positions du 17 Juin 2013
2. Politique salariale 2013
3. Complémentaire Santé

Suite à l'application de la loi sur la représentativité, SUD fait son entrée à la table des négociations. Sa délégation ouvre la séance par une déclaration liminaire, 3 points essentiels ressortent :

- Pour SUD, le syndicalisme passe par un rapport de force dont l'essence est la grève, la lutte et les manifestations ;
- Pour SUD, les accords signés avant leur arrivé ont permis aux employeurs de favoriser le déclin du secteur ;
- Pour SUD, il ne doit pas y avoir de négociation sur la complémentaire santé.

Commentaire CFDT : SUD annonce d'entrée un positionnement et une volonté d'aller au conflit avant tout, l'objectif de négociation serait donc secondaire puisque la lutte et la grève seraient prioritaires.

La CFDT continuera d'affirmer la revendication d'un dialogue social par une politique de négociation, de propositions.



1- Validation du relevé de positions du 17 juin 2013

De nombreuses remarques sont formulées par les Organisations Syndicales.

La CFDT rappelle sa volonté d'ouvrir réellement les négociations autour des nouveaux métiers, de la formation des salariés sans qualification.

Les autres organisations syndicales rejoignent la position CFDT.

La FEGAPEI demande que ce point soit repris dans l'ordre du jour au point 3.

2- Politique salariale 2013

La FEGAPEI et le SYNEAS ont rencontré la DGCS suite au non agrément de l'avenant 324 portant la valeur du point à 3,76 €. Cette dernière a réaffirmé qu'elle n'autoriserait aucun dépassement de l'enveloppe accordée.

Les employeurs proposent un nouvel avenant avec une valeur de point à 3,76 € mais applicable au 1^{er} Avril 2013.

La CGT garde sa ligne de conduite et déclare qu'elle ne signera pas d'avenant.

La CFDT réaffirme sa volonté de « relancer la machine » après 3 années blanches. Elle fait remarquer aux employeurs qu'une « coquille » était présente dans l'avenant 324 et à nouveau dans celui présenté aujourd'hui : l'augmentation n'étant pas de 0,5 % mais de 0,53 %. La CFDT demande à ce que les prochains avenants « politique salariale » ne comportent plus de pourcentage mais uniquement une valeur de point.

Les employeurs et les organisations syndicales adhèrent à la proposition CFDT.

La CFDT insiste également de l'impact du GVT sur l'enveloppe, ce chiffre (basé sur du déclaratif employeur) est régulièrement contesté par tous et non confirmé par les retours de nos équipes locales. La CFDT demande qu'un travail paritaire soit engagé sur cette question du GVT, tant sur le mode de calcul que sur l'élaboration d'un échantillon représentatif pour permettre un calcul au plus juste.

Les autres organisations syndicales suivent la position CFDT, les employeurs refusent de s'engager sur ce point et déclarent attendre les chiffres de l'observatoire....

Concernant la proposition des employeurs, la CFDT affirme qu'elle n'est pas favorable à une application au 1^{er} avril. Car la DGCS accorde les enveloppes budgétaires pour 12 mois, cette mesure provoquerait donc un effet report (jusqu'au 31 mars 2014) et imputerait pour tout ou partie l'enveloppe 2014 avant même qu'elle ne soit définie. Jusqu'à présent cette règle n'a pas été modifiée par la DGCS.

La FEGAPEI demande à la CFDT de faire une proposition.



SANTÉ
SOCIAUX

La CFDT fait remarquer aux partenaires sociaux que dans d'autres conventions collectives la valeur du point comporte trois chiffres après la virgule afin de ne rien perdre des enveloppes budgétaires.

La CGC se dit favorable à une application au 1^{er} Avril, suivi par la CFTC FO affirme qu'il faut trouver un accord pour les salariés mais qu'elle ne sera pas signataire, et rejoint la position de la CFDT sur son analyse de l'effet report. SUD rejoint la CGT en disant qu'elle ne signerait aucun accord.

Les employeurs proposent donc de choisir entre un effet au 1^{er} Avril et un point à trois chiffres après la virgule.

Toutes les positions des organisations syndicales sont maintenues.

La CGT demande une mesure unilatérale des employeurs ! Ce à quoi s'oppose la CFDT rejointe par la CFTC et la CGC, ainsi que par le SYNEAS. FO souhaite qu'il y ait des signataires (mais pas eux).

La CFDT ne veut pas se cacher et assumera ses responsabilités, ce que ne semble pas vouloir faire la CGT, SUD et FO.

Le SYNEAS et la FEGAPEI remarquent que la représentativité s'appliquant, il est nécessaire d'avoir 30 % de signataires, sans la CFDT cela n'est pas possible. Ils retiennent donc la proposition de la CFDT.

Un avenant à 3,758 applicable au 1^{er} Janvier est donc proposé.

La CGC et la CFTC ne s'opposent pas à cette proposition.

La CFDT n'est pas satisfaite de l'évolution de la valeur du point mais dans ce cadre budgétaire contraint (enveloppe fermée, règles contraignantes...) il était important de trouver une solution afin d'éviter une nouvelle année blanche pour les salariés, et pour 2014 reprendre les négociations sur les bases de la totalité de la future enveloppe.

La CFDT constate également que grâce à ses résultats dans les établissements, sa représentativité oblige maintenant les employeurs et les autres OS à rendre la CFDT incontournable.

3- Complémentaire santé

La CGT fait une déclaration préliminaire et la distribue aux partenaires sociaux.

La CFDT sourit en se rendant compte qu'il s'agit mot pour mot, de la déclaration de leur confédération suite à l'ANI. Cette déclaration n'apporte donc rien de nouveau et réaffirme juste que la CGT ne veux pas s'inscrire dans une négociation de la complémentaire santé.

La FEGAPEI rappelle que : « le calendrier est serré et court jusqu'à juin 2014. En l'absence d'accord ce serait une mise en danger des établissements ».

Les employeurs veulent qu'un plan de travail soit défini ainsi que la place du cabinet conseil dans l'accompagnement des partenaires sociaux. Ils ne souhaitent pas dissocier la négociation de la complémentaire de celle de la prévoyance et questionner la portabilité des droits.



Les employeurs proposent également d'observer les régimes « complémentaires santé » existantes dans les établissements de la convention.

Le SYNEAS affirme que sa volonté de négocier une complémentaire santé est politique et nullement liée à la loi.

La CFTC questionne le mode de financement de cette mesure. Les employeurs affirment qu'ils passeront l'accord à l'agrément afin de le faire financer.

La CFDT estime que l'expertise d'un cabinet conseil est nécessaire mais qu'il faut se poser la question de la place des uns et des autres. Pour la CFDT, la négociation ne devra se dérouler que dans le cadre des CNPN.

La CFDT questionne la FEGAPEI sur leur volonté de lier les négociations de la prévoyance et de la complémentaire.

La FEGAPEI déclare s'être mal exprimé et affirme que les deux sujets doivent être traités simultanément sans être liés par un accord.

Après un tour de table, il est retenu que :

- Les partenaires sociaux seront accompagnés par un cabinet conseil,
- Les négociations se dérouleront en CNPN,
- Un état des lieux sera réalisé,
- Une réflexion sur les origines de l'augmentation des arrêts de travail devra être proposée.

La FEGAPEI propose, ensuite, de modifier l'ordre du jour des CNPN à venir et de reporter tous les points de négociations autres que la complémentaire et la prévoyance.

La CFDT intervient en exprimant son rejet total de cette proposition. Et demande aux employeurs de respecter leur engagement d'ouvrir les négociations sur la base des différentes propositions de chaque organisation syndicale.

Les autres OS appuient la position de la CFDT.

La FEGAPEI fait machine arrière et propose de nouvelles dates et de nouveaux horaires pour les prochaines CNPN.

La CFDT fait le constat que la représentativité a déjà ses effets en négociation, les négociateurs CFDT bénéficient aujourd'hui des résultats aux élections professionnelles de toutes les sections CFDT. En plus d'être force de proposition, la CFDT devient incontournable pour les employeurs et les autres organisations syndicales.

Prochaine CNPN, le 25 Octobre.

Les négociateurs